

EDITO

Chaque agriculteur relève constamment de nombreux défis. Recruter et gérer des ressources humaines adaptées à son activité professionnelle fait partie des conditions de la réussite. Chacun connaît les moyens mis en œuvre et les difficultés rencontrées dans ce domaine par les grandes entreprises. Il est donc facile de comprendre la gageure que cela représente pour celles que l'on qualifie de « Très Petites Entreprises ». Ainsi, il est essentiel que nos exploitations agricoles puissent bénéficier d'une aide structurée pour recruter et d'un conseil de haut niveau pour accomplir les différentes formalités inhérentes à l'emploi.

En association et en complémentarité avec d'autres organisations agricoles, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle offre ces services. Elle aide au recrutement, elle conseille et elle organise des rencontres entre offreurs et demandeurs d'emploi. En s'appuyant sur sa connaissance de l'activité agricole, elle agit régulièrement en partenariat avec Pôle Emploi sur les différents territoires du département.

Les synergies positives développées dans ces occasions et les bons résultats de ces opérations sont un encouragement pour pérenniser et améliorer ces services rendus à des entreprises locales.



Gérard
RENOUARD
Président
de la Chambre
d'Agriculture
de Meurthe et
Moselle

Des filières organisées pour traiter les déchets agricoles

Comme toute activité, l'agriculture génère des déchets. Depuis de nombreuses années, la profession agricole de Lorraine s'est investie dans des démarches visant à gérer ces déchets. Aujourd'hui, la majorité des déchets d'une exploitation agricole trouve une solution de récupération.

Les filières d'élimination, reposant sur une éco contribution, ont ainsi été mises en place pour les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires, les Produits Phytosanitaires Non Utilisés, les plastiques agricoles usagés (films d'enrubannage, ficelles, bâches, Big Bag d'engrais, de semences et plants). Les déchets d'activité de soins vétérinaires sont gérés via le Groupement de Défense Sanitaire et les vétérinaires moyennant une cotisation volontaire spécifique. Ces filières sont en constant développement avec une recherche permanente d'amélioration visant surtout à encourager le recyclage. Les nouveautés pour 2011 concernent la collecte des Emballages Vides des Produits d'Hygiène en Elevage Laitier et des Equipement de Protection Individuelle. Pour 2012, les filets devraient également rentrer dans le périmètre de collecte.

Pour certaines collectes comme les EVPP la Lorraine fait figure de très bon élève et affiche des taux de collecte de l'ordre de 80%, supérieurs aux chiffres nationaux.

Regards sur les hommes et les exploitations...

La Meurthe-et-Moselle présente un relief vallonné fait de plaines alluviales et de récifs calcaires formant des « côtes », permettant ainsi des productions variées. Elle se distingue par des structures parmi les plus grandes de France. Avec une Surface Agricole Utile moyenne de 134 ha par exploitation professionnelle, la Meurthe-et-Moselle se place au sixième rang des départements français. Sur ces surfaces, les productions se concentrent essentiellement sur les céréales, les oléagineux, le lait et la viande. Trois exploitations sur quatre possèdent un élevage (131 têtes de bétail en moyenne).

L'agriculture de Meurthe et Moselle ce sont d'abord des femmes et des hommes qui sont les premiers maillons de l'activité agricole sur le territoire. Le département compte 3 070 chefs d'exploitation pour 2 010 structures professionnelles. La Meurthe et Moselle se singularise par l'importance des formes sociétaires. Une exploitation sur deux est sous forme sociétaire : GAEC, EARL, ...etc...

Les exploitations agricoles font appel à 1 100 ETP, dont 81 % de CDD pour les activités saisonnières (moisson, récoltes de fruits ...etc...).

Source :
DRAAF

Terres en Villes

Depuis 2010, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et la Communauté Urbaine du Grand Nancy adhèrent au réseau Terres en Villes. Cette association née en 2000 traite des politiques liées à l'agriculture périurbaine. Quatre chantiers sont en cours : la co-construction des politiques agricoles périurbaines, la protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains, les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire, la prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes.

Concrètement, le réseau est intervenu en Meurthe-et-Moselle, lors de séminaire sur la problématique de

gestion de l'espace et de gouvernance alimentaire en zone périurbaine et en appui lors de réunion de travail sur le SCOT Sud Meurthe-et-Mosellan.

Nous accueillons les 28 et 29 juin, l'assemblée générale du réseau, qui a choisi de traiter la forêt périurbaine et les enjeux et relations avec l'agriculture, 2011 étant l'année internationale de la forêt.



20 ans d'engagement pour la préservation de la qualité de l'eau

Sur le Pays Haut, l'enjeu de la préservation de la qualité de l'eau est perçu comme prioritaire dès 1992. A cette période, l'Agence de l'Eau constate une augmentation des teneurs en nitrates sur certaines zones de captage en eau potable. La Chambre d'Agriculture et les agriculteurs réagissent et s'engagent dans l'opération Ferti-Mieux « Crusnes-Chiers » qui visent à adapter les pratiques pour limiter les pertes en azotes dans les aquifères. L'opération est un succès : l'Agence de l'Eau constate un rapide retour à la normale. Forts de cette expérience, les agriculteurs ajoutent un 2ème objectif de réduction des produits phytosanitaires (pesticides) : l'opération Agri-Mieux « Crusnes-Chiers » est née. Elle se poursuit encore aujourd'hui.

Le Grenelle II propose un nouveau challenge aux agriculteurs : réduire l'usage des pesticides de 50% à l'horizon 2018. Le défi est de taille. Il nécessite d'imaginer des techniques nouvelles et innovantes. Dès 2008, des agriculteurs s'engagent dans la démarche de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MATER). Il s'agit ici de tester s'il est possible d'atteindre l'objectif de -50%... en 5 ans ! Malgré leur crainte de perdre en performance économique, neuf agriculteurs du Pays Haut se lancent. Leur motivation est réelle et l'objectif de réduction de 50% est quasiment atteint au bout de 2 ans.

Aujourd'hui, les agriculteurs lorrains s'engagent au sein du réseau national des fermes « DEPHY Ecophyto » qui poursuit les efforts d'innovation entrepris jusque-là.

Valoriser les coteaux enfrichés

Suite au plan paysage, la communauté de communes de Moselle et Madon a engagé une réflexion sur la réouverture des paysages et la valorisation des coteaux enfrichés. La Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle et l'Office National de Forêts ont rassemblé leurs compétences pour répondre à l'appel d'offre.

Un premier diagnostic a mis en avant, entre autre, les problématiques liées au foncier et à l'entretien. Dans un deuxième temps, des propositions d'aménagement et de gestion des coteaux ont été émises en fonction des enjeux communaux :

- Une communication visant à informer les habitants sur l'intérêt de maintenir une zone tampon non constructible entre la forêt et le bâti ;
- Une communication sur la non-constructibilité pour les années à venir de cette zone ;
- Des actions sur le foncier afin de faciliter l'acquisition, les échanges de parcelles nécessaires

à de futurs projets. Un renforcement des liens entre les propriétaires et « les moutonniers » afin de passer des contrats de mise à disposition pour l'entretien.

La Chambre d'Agriculture reste partenaire dans les actions à mener. Elle accompagnera les projets agricoles visant soit à conforter les exploitations existantes, soit en participant à la mise en place de nouvelles. Elle sera également présente dans les projets d'aménagement communaux relatifs à l'agriculture.



Enerbiom : un projet européen dans le Lunévillois

Depuis 2007, dans le cadre d'un programme Inter-reg, la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine et la Région Lorraine se sont associées à des partenaires frontaliers, pour développer la filière biomasse agricole : Enerbiom (Energie Biomasse).

Cette « biomasse » est valorisable énergétiquement à travers la méthanisation, la combustion et les biocarburants. L'objectif de ce programme est de développer la filière, en créant des références techniques de production pour les agriculteurs. Une plate-forme basée à Gerbéviller regroupe des parcelles où sont expérimentées de multiples

cultures (miscanthus, chanvre, sorgho, panic érigée, fétuque élevée). Les analyses poussées de ces parcelles prennent en compte les problématiques agro-écologiques locales et permettent d'identifier les espèces les plus adaptées au type de sol et au type de débouché (méthanisation, agropellet, biocarburant...).

Ainsi, la Chambre d'Agriculture est en mesure d'accompagner et de conseiller les porteurs de projets, tant au niveau des agriculteurs que des collectivités locales. Les résultats de ces études apportent des éléments décisifs dans le développement de la filière de la biomasse en Lorraine et dans les pays limitrophes.



Emploi en agriculture, un secteur dynamique

Le milieu agricole n'échappant pas aux mutations sociales, le déclin constaté de l'emploi familial contraint les agriculteurs à se tourner vers la main d'œuvre salariée. Dans notre département, le secteur de la production agricole représente, hors secteur hippique et secteur forestier, un volume d'emploi salarié relativement constant estimé aux alentours de 1100 équivalent temps plein, pour plus de 3000 salariés employés sur l'année.

La Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, consciente du paramètre important que constitue la gestion de cette main d'œuvre au sein des exploitations, dispose d'un service emploi susceptible de répondre à certains besoins des agriculteurs dans ce domaine.

Son domaine d'intervention s'articule autour de deux axes principaux, la gestion d'une base d'offres et de demandes d'emploi, et une mission de conseil en matière de gestion administrative du personnel salarié. Il s'implique également ponctuellement dans des actions de promotions et de formations.

Le service emploi est en mesure de recevoir les offres d'emploi déposées par les exploitants et, dans la mesure du possible, de leur proposer des candidats en fonction du profil de poste et des critères de sélection qui auront été déterminés au préalable. Les candidats à l'emploi agricole ont donc également tout intérêt à entrer en contact avec le service emploi afin que leur profil soit intégré à sa base de données.

Positionné sur une démarche locale, le service emploi facilite la mise en relation entre employeurs et candidats du département, tout en effectuant un travail de présélection. De ce fait, il peut constituer un vecteur complémentaire aux autres modalités de recrutement mises en œuvre par les agriculteurs. Ce service fonctionne tout au long de l'année, principalement pour des postes en polyculture élevage à durée déterminée ou indéterminée.

Un partenariat fort avec pôle emploi

Afin de répondre aux besoins spécifiques liés aux recrutements saisonniers, le service emploi organise également des forums de recrutement en partenariat avec Pôle Emploi. C'est le cas pour les travaux de moisson et de récolte de mirabelles. Cette collaboration permet de mettre en valeur une complémentarité entre les deux organismes, le Pôle Emploi apportant une base de candidats plus large et sa compétence en matière de recrutement, le service emploi de la Chambre d'Agriculture possédant de son côté une connaissance du milieu employeur agricole et des postes proposés.

A l'occasion de ces forums, les agriculteurs présents ont la possibilité de rencontrer physiquement un éventail de candidats, et d'effectuer un recrutement sur place, suffisamment en amont des périodes de travaux.

Une mission de conseil aux employeurs

Le métier d'agriculteur implique aujourd'hui de posséder de multiples compétences, de nature techniques,

mécaniques, comptables et réglementaires. L'agriculteur employeur doit y ajouter une bonne connaissance de la réglementation sociale. De ce point de vue, le secteur agricole est soumis à une réglementation complexe et mouvante, qu'un employeur ne peut négliger au risque de s'exposer à des risques juridiques et financiers.

Le service emploi est en mesure de soulager les employeurs en leur apportant un conseil et une assistance relatifs à l'environnement juridique entourant la relation de travail salarié, depuis l'embauche jusqu'à la rupture du contrat. Il informe sur le coût lié à l'embauche d'un salarié et les aides disponibles, les types de contrats, l'organisation du temps de travail et de manière générale sur les aspects juridiques et sociaux encadrant la vie du contrat de travail. Cette prestation intègre également la rédaction d'actes divers, ainsi que la mise à disposition de documents types tels que des modèles de feuilles de paie ou le document unique d'évaluation des risques, le registre du personnel...

En complément, le service emploi propose chaque année des actions de formation à destination des employeurs effectifs ou potentiels.



Cette démarche de conseil et de formation se retrouve dans l'action du service apprentissage, qui, au-delà de la mission d'établissement et d'enregistrement des contrats qui lui est confiée par les pouvoirs publics, se positionne de manière plus large en tant que point d'information à destination des maîtres d'apprentissage soucieux d'obtenir un éclairage sur les incidences de l'accueil d'un jeune en alternance sur leur exploitation.

Promouvoir les métiers de l'agriculture

Attirer ces jeunes vers l'apprentissage et plus généralement vers l'emploi agricole nécessite de communiquer sur les métiers de l'agriculture qui souffrent parfois d'un déficit d'image auprès du public. Le service emploi est donc présent sur différents forums et participe ponctuellement à des actions de promotion ciblées. En participation avec la Maison de l'emploi et de la Formation « Terres de Lorraine », il a dernièrement réalisé des offres d'emploi vidéo présentant le profil type de l'ouvrier agricole en polyculture élevage.

L'avis d'un partenaire : Thierry FELTIN - Directeur du Pôle Emploi Lunéville

« Dans le contexte économique difficile que l'on connaît actuellement, le secteur agricole reste dynamique sur le bassin d'emploi de Lunéville, notamment dans la cueillette des fruits et plus particulièrement des mirabelles. Bien que les offres d'emploi soient majoritairement saisonnières, elles représentent une part d'activité importante pour la période estivale. Nous collaborons cette année avec le service emploi de la Chambre d'Agriculture pour l'organisation du forum « mirabelles » qui se déroulera dans notre circonscription (Cf rubrique Agenda). Cette action permet de renforcer les liens qui sont déjà très actifs entre les deux structures. Par ailleurs la rencontre entre les employeurs et les demandeurs d'emploi améliore notre efficacité quant à la gestion de l'offre et la demande. »



Est une publication éditée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle - 5 rue de la Vologne - 54 520 LAXOU
Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOARD
Conception : Virginie GRAND
Coordination et rédaction : Equipe de la Chambre d'Agriculture
Crédit photos : Chambres d'Agriculture

ISSN 2108-3606



Vos interlocuteurs

1. Magali CASTEL

Tel : 03.82.46.17.81

@ : magali.castel@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

2. Nicole LE BRUN

Tel : 03.83.93.34.09

@ : nicole.le-brun@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

3. Annelise LOUYOT

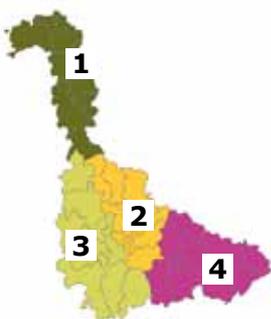
Tel : 03.83.43.09.32

@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

4. Marion BEAUDOUIN

Tel : 03.83.74.19.59

@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr



Place de l'agriculture dans les SCOT

Dans ses domaines de compétence, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle participe régulièrement et activement aux réflexions menées par le SCOT-Sud et le SCOT-Nord.

Ces deux documents d'urbanisme fournissent des informations très intéressantes et très utiles sur notre environnement économique, social, culturel... Ils nous aident à anticiper sur l'évolution de la société et de notre activité. Elles permettent également une belle opportunité d'analyser et de positionner l'activité agricole et forestière sur l'ensemble d'un territoire dont elle occupe la plus grande partie.

A ce stade de la procédure, et suite aux réflexions sur le SCOT-Sud, la profession a pu faire un certain nombre de propositions. Ces propositions recouvrent trois axes. Le premier axe intitulé « Agriculture, l'architecture des territoires » demande que soient prises en compte dans les documents de planification urbaine : l'activité agricole, la préservation et la gestion durable des terres agricoles, la préservation des structures, ainsi que la circulation des engins agricoles. Il met l'accent sur les contraintes périurbaines et l'impact des projets d'aménagement du territoire (ZAC, ZAE, autres

infrastructures) sur l'activité agricole.

Le deuxième axe intitulé « Agriculture, une activité économique à part entière » précise le rôle prépondérant pour l'économie locale des systèmes de productions existants et la nécessité de conforter notre tissu d'entreprises agroalimentaires. Il met également en avant l'intérêt de développer de nouveaux services, ainsi que l'interaction entre le territoire et l'activité agricole et forestière.

Dans le troisième axe intitulé « Agriculture, une contribution à la protection de l'environnement », l'accent est mis sur la protection de la biodiversité et l'action sur la qualité de l'eau. Dans les deux cas, un rappel est fait sur les actions menées. Des préconisations sont exprimées pour organiser la communication et améliorer l'efficacité des agriculteurs.

Il convient de noter que la profession est toujours intéressée et mobilisée dans les deux procédures, et que nos propositions pourront être affirmées, développées dans leur ensemble, et spécifiées pour tenir compte des particularités du SCOT-Nord.

A PROPOS DE...

AGENDA

21 juin 2011
EINVILLE-AU-JARD
de 14h00 à 17h00

Forum « cueillette de fruits »
Rencontre entre les arboriculteurs et les demandeurs d'emploi pour la récolte de fruits.



23 juin 2011
SION - de 9h30 à 17h00

Colloque « Approvisionnement en produits locaux et bio locaux de la restauration collective »
Organisé par Pays Terres de Lorraine, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et le CGA de Lorraine

26 juin 2011
JAILNY - de 10h00 à 18h00

Graines de Paysages
Cueillette de fleurs et animations autour du thème « Réduisons les phytos, du champ au potager tous concernés ! »

28 et 29 juin 2011
NANCY - de 10h00 à 18h00

Séminaire Terres en Ville
« Forêt périurbaine : quels enjeux et

relations avec l'agriculture ? »

28 juin : séminaire, signature de la charte, assemblée générale de l'association

29 juin : circuit de visites : forêt de Haye, plateforme biomasse, bâtiment agricole bois.

28 août 2011
TOUL - de 8h00 à 1h00

Fête du terroir
Marché. Animations autour des circuits courts. Dégustations...

17 et 18 septembre 2011
LUNEVILLE - de 10h00 à 18h00

L'Élevage en Fête
Nombreux animaux, concours, marché du terroir, animations...

Renseignements : www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr